



VEYSONNAZ

INFOS

EDITÉ PAR LA COMMUNE
DE VEYSONNAZ
N° 2 - JUIN 2014

EDITORIAL

MERCI AUX BÉNÉVOLES !

Chères citoyennes et Chers citoyens de Veysonnaz,

Il m'est donné la chance, par cet éditorial, de m'adresser à vous au travers de cette 2^e édition de votre journal «Veysonnaz Infos». Vous le savez toutes et tous, le cœur d'un village tel que le nôtre bat par l'action commune de chacune et chacun au service de la collectivité. **A entendre battre le cœur de Veysonnaz, nul doute que l'envie de faire vivre cette communauté vous habite constamment.** Je souhaite ainsi rendre hommage à toutes celles et ceux qui s'engagent sans faillir durant l'année pour favoriser l'échange, les rencontres et l'entraide dans notre commune.



Des sociétés locales particulièrement actives caractérisent notre vie villageoise. Tant la société de gymnastique, que la chorale, le football club, le ski club ou le timing rythment par de nombreuses animations et manifestations les périodes de l'année. Ainsi, de nombreux spectacles sont nés de l'imagination de différents comités, d'innombrables concerts ont vu le jour grâce à des chanteuses et chanteurs passionnés et un nombre incalculable de courses de ski a été pris en charge par des équipes bénévoles. Sans compter les fêtes et manifestations qui, chaque année, sont assumées par les sociétés locales ! Notre toute nouvelle association «Jeunesse Bar-loukette» y contribue d'ailleurs pleinement. Un grand merci à chacune et chacun pour votre engagement considérable et considéré !

Depuis plusieurs années, des bénévoles sillonnent trois fois par semaine notre commune pour que nos aînés bénéficient de repas à domicile. Cette solution favorise le contact et rend un service inestimable aux bénéficiaires. Nous remercions sincèrement toutes les personnes bénévoles pour cet engagement. Votre exécutif communal est conscient que des solutions dans le domaine médico-social doivent naître sur le long terme, si possible, au sein de notre commune. Vous connaissez cependant toute la difficulté financière qui entoure d'éventuelles prises en charge médicales partielles ou totales pour une si petite communauté. Le conseil communal devra toutefois à l'avenir dégager des propositions pragmatiques et applicables dans ce domaine.

Je souhaite enfin remercier toute l'équipe œuvrant au service de «Veysonnaz Chroniques». Faire vivre l'histoire de notre commune sous toutes ces facettes inscrit dans la mémoire collective le vécu de nombreuses générations passées. Les témoignages, les évolutions culturelles, agricoles et économiques, la vie associative et politique et même de nombreuses légendes nous apprennent ce que Veysonnaz a traversé. Un travail si fouillé et documenté ne peut être que remarqué et salué.

Vous pourrez découvrir, au travers de ces quelques pages, les comptes 2013 de notre commune ainsi que les principaux projets en cours. Vous constaterez qu'ils ne manquent pas : Projet de chauffage centralisé pour l'école, la cure et le bâtiment communal ; construction d'une nouvelle salle de classe ; projets d'aménagement routiers ; introduction d'une taxe d'incitation à l'occupation des résidences secondaires, etc.

Une excellente lecture à toutes et tous et au plaisir de vous rencontrer !

DAVID THÉODULOZ, VICE-PRÉSIDENT



Convocation à l'assemblée primaire du 10 juin 2014	2
Protocole de l'assemblée primaire du 16 décembre 2013	2
Compte de l'exercice 2013	5
Rapport de l'organe de révision	11
Nouvelle loi sur les droits de mutation	12
Veysonnaz chroniques notre passé en un clic!	13
Vers une UNIPOP commune entre Nendaz et Veysonnaz	14
Nouvelle salle de classe	14
Horaire année scolaire 2014-2015	15
La Bricoline a fait sa place	16
Jeunesse barloukette	17
Aménagement du centre de la station - Projet Kabuki	18
En bref - Agenda	20

SOMMAIRE

CONVOGATION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de la Commune de Veysonnaz est convoquée le

MARDI 10 JUIN 2014

À 19H30 À LA SALLE COMMUNALE

avec à l'ordre du jour les points suivants :

1. Ouverture de l'assemblée, souhaits de bienvenue ;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 16 décembre 2013 ;
3. Lecture des comptes bourgeoisiaux et communaux 2013 ;
4. Rapport de l'organe de contrôle ;
5. Approbation des comptes communaux et bourgeoisiaux 2013 ;
6. Lecture et approbation du nouveau règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels ;
7. Divers.

Les comptes 2013 détaillés ainsi que le Règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels sont à disposition dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée auprès du secrétariat communal pendant les heures d'ouverture officielles.

Veysonnaz, le 19 mai 2014

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2013

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

A 19 h 35, M. le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents ainsi qu'au Conseil communal incorpore et les remercie de leurs présences nombreuses ce qui marque leur intérêt à la chose publique.

En préambule, il rappelle les principales dispositions légales régissant la tenue des Assemblées primaires.

L'ordre du jour, publié à l'affichage public dès le 12 novembre 2013 ainsi qu'au Bulletin officiel No. 48 du 29 novembre 2013, prévoit les points suivants :

1. Ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs ;
2. Approbation du protocole de l'assemblée primaire du 17 juin 2013 ;
3. Octroi des crédits d'engagements destinés à la construction d'un chauffage à distance ;
4. Budget 2014 - Lecture et approbation ;
5. Présentation du plan financier 2015 – 2017 ;
6. Divers.

Cet ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune contre-proposition, M. le président déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

Sur proposition de M. le président et sans contre-proposition de l'Assemblée, M. Jacques-Antoine Métrailler est désigné en qualité de scrutateur.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PRIMAIRE

La lecture du protocole de la dernière séance du 17 juin 2013 n'est pas demandée par l'Assemblée. Le procès-verbal est accepté sans modification, à l'unanimité moins une abstention, par l'Assemblée qui donne ainsi décharge à son auteur.

M. le président rappelle que les procès-verbaux des Assemblées primaires sont publics et qu'ils sont donc consultables en tous temps sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal sur demande.

3. OCTROI DES CRÉDITS D'ENGAGEMENTS DESTINÉS À LA CONSTRUCTION D'UN CHAUFFAGE À DISTANCE

Les installations de chauffage à mazout du bâtiment communal, du centre scolaire, de la cure et de l'église n'étant plus conformes aux normes en vigueur, le Conseil communal, d'entente avec le comité de Gestion de la Paroisse, a mis sur un pied un groupe de travail afin de plancher sur les différentes possibilités pour remplacer ces installations.

Un bureau spécialisé a été mandaté afin d'analyser ces différentes variantes de remplacement d'où il est clairement ressorti qu'un chauffage à distance au bois constituait la meilleure variante tant d'un point de vue économique que pratique.

Le Conseil communal et le Conseil de Gestion de la Paroisse ont donc décidé conjointement de procéder à ce nouvel investissement selon le plan de financement suivant :

REMPLACEMENT PAR UN CHAUFFAGE À DISTANCE AU BOIS

Investissement installation	fr. 310 000.00
Etude, mise en soumission et suivi projet (honoraires ingénieurs)	fr. 60 000.00
TOTAL	fr. 370 000.00

RÉPARTITION DU FINANCEMENT

Part commune (école, bâtiment communal)	72%	fr. 266 500.00
Part paroisse (cure-église)	28%	fr. 103 500.00
./. Subventions totales		fr. 23 000.00
Part commune (école, bâtiment communal)	72%	fr. 16 500.00
Part paroisse (cure-église)	28%	fr. 6 500.00

INVESTISSEMENT NET

COMMUNE		fr. 250 000.00
Part centre scolaire	85%	fr. 210 000.00
Part bâtiment communal	15%	fr. 40 000.00

INVESTISSEMENT NET

PAROISSE		fr. 97 000.00
-----------------	--	----------------------



Le coût de ce nouvel investissement à caractère non obligatoire étant supérieur à 5 % des recettes brutes, la compétence incombe au législatif, au regard de l'art. 17 de la loi sur le régime communal, d'autoriser ce crédit d'engagement.

Après réponses aux diverses interrogations posées portant principalement sur le mode de réalisation, M. le président demande ensuite à l'Assemblée de se déterminer en procédant au vote à main levée.

A l'unanimité des membres présents, moins deux abstentions, l'Assemblée autorise ce nouveau crédit d'engagement de 250 000 francs ainsi que le nouvel emprunt du même montant pour financer ce nouvel investissement.

4. BUDGET 2014

LECTURE ET APPROBATION

M. David Théoduloz, président de la commission des finances, donne lecture et commente les budgets communaux et bourgeoisiaux 2014 préparés par la commission des finances et arrêtés par le Conseil communal en séance du 11 novembre 2013. Ceux-ci prévoient les principaux résultats suivants :

BUDGET DE LA COMMUNE DE VEYSONNAZ

APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET 2014

Compte de fonctionnement

Résultat avant amortissements comptables		
Charges financières	- fr.	2 765 495.00
Revenus financiers	+ fr.	3 179 637.00
Marge d'autofinancement	= fr.	414 142.00

Résultat après amortissements comptables		
Marge d'autofinancement	+ fr.	414 142.00
Amortissements ordinaires	- fr.	409 900.00
Excédent de revenus	= fr.	4 242.00

Compte des investissements

Dépenses	+ fr.	915 000.00
Recettes	- fr.	665 000.00
Investissements nets	= fr.	250 000.00
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-

Financement

Marge d'autofinancement	+ fr.	414 142.00
Investissements nets	- fr.	250 000.00
Excédent de financement	= fr.	164 142.00

L'excédent de revenus prévisionnel diminue légèrement et se monte à 4242 francs au budget 2014 (25 929 francs en 2013).

La relative diminution de l'excédent de revenus est principalement due à une augmentation prévue des amortissements comptables entre les deux exercices budgétaires (+ 37 600 francs).

Le compte de fonctionnement connaît ainsi chaque année une certaine stabilité.

La marge d'autofinancement, avant amortissements comptables, reste très proche du budget 2013 et s'élève à 414 442 francs. Elle suffit ainsi à couvrir les investissements nets prévus.

BUDGET DE LA BOURGEOISIE DE VEYSONNAZ

Le budget de la bourgeoisie, prévoit uniquement un léger excédent de recettes de fonctionnement de 3280 francs. Aucun investissement n'est prévu pour le prochain exercice.

APPROBATION DES BUDGETS

M. le président remercie M. David Théoduloz pour la présentation détaillée et ouvre ensuite la discussion.

Après réponses aux diverses questions posées, il demande à l'Assemblée de se déterminer en procédant au vote à main levée.

A l'unanimité, moins une abstention, tant les budgets communaux que bourgeoisiaux 2014 sont approuvés tels que présentés.

M. le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée. Le Conseil communal prendra les mesures adéquates pour respecter autant que possible ces budgets.

5. PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER

2014-2016

M. Théoduloz présente ensuite le plan quadriennal des investissements pour les années 2015 à 2017 et commente les principaux travaux nécessaires et indispensables pour ces prochaines années, à savoir :

PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER 2014-2016

Rubriques	Designation	PLAN FINANCIER		PLAN FINANCIER		PLAN FINANCIER	
		2015	2016	2016	2017	2017	2017
Terrains non bâtis	Acompte achat terrain de la paroisse	10'000.00		10'000.00			
Crèche et UAPE	Subventions cantonales et fédérales		70'000.00		30'000.00		
Routes cantonales	Participations nouveaux aménagements	70'000.00		70'000.00		70'000.00	
Routes communales	Etude et aménagement rue centrale- rte de Pra	500'000.00		700'000.00		500'000.00	
Routes communales	Participation route Mayens + tunnel sous piste	50'000.00					
Réseau eau potable	Travaux divers + rénovation réseau	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
Réseau eau potable	Taxes de raccordements		25'000.00		25'000.00		25'000.00
Réseau eaux usées	Rénovation - Collecteur du Larrey	175'000.00		25'000.00		25'000.00	
Réseau eaux usées	Taxes de raccordements		25'000.00		25'000.00		25'000.00
Totaux		830'000.00	120'000.00	830'000.00	80'000.00	620'000.00	50'000.00
Excédents recettes / dépenses			710'000		750'000		570'000

Les recettes d'investissements, nettement à la baisse, se composent principalement, pour l'instant, des taxes de raccordement de l'ordre de 50 000 francs par année ainsi que des subventions fédérales pour la crèche et l'UAPE pour 2 ans encore.

M. le président donne quelques explications plus détaillées sur les investissements surtout au niveau de la rénovation de la rue centrale de Pra qui grèvera lourdement les finances communales ces prochaines années. Il devient absolument nécessaire de trouver de nouvelles sources de financement faute de quoi il sera très difficile de réaliser cet investissement.

Le budget 2014 et la planification 2015-2017 témoignent de la volonté du Conseil communal d'améliorer les infrastructures communales tout en voulant absolument maintenir une saine gestion des finances publiques.

Le plan financier ne devant faire l'objet que d'une simple présentation, il n'est pas soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Taux 2013

Egalement, à l'unanimité des membres présents, moins une abstention, l'Assemblée décide de maintenir le taux d'indexation des revenus imposables à 110 % pour l'année fiscale 2014.

M. le président informe l'Assemblée que les autres taux suivants, de la compétence du Conseil communal, sont également maintenus pour l'année 2014, à savoir :

- le coefficient d'impôt à 1.2
- l'impôt personnel à fr. 12.–
- la taxe sur les chiens à fr. 150.–

6. DIVERS

Dans les divers, le Conseil communal est interpellé sur les points suivants :

M. Antoine Fragnière sur le mode de répartition du financement de la route des Mayens et du tunnel sous la piste à Magrappé.

Selon la convention avec la commune partenaire de Nendaz, les deux communes ont convenu de se répartir la participation à charge des communes à hauteur de 25% du coût de la réalisation en procédant à une répartition en fonction des zones à construire

desservies (environ 90% pour Nendaz et 10% pour Veysonnaz).

M. Simon Fournier au sujet du prix de vente des terrains paroissiaux.

M. le président informe l'Assemblée que le prix proposé au Conseil de gestion de la paroisse a été fixé avant l'appel en plus-value. Le prix du m² proposé par le Conseil communal pour cette transaction est identique aux autres terrains que la commune a acheté dans le cadre du remembrement, c'est-à-dire le prix fixé lors de la procédure à l'ancien état majoré de 25 francs le m².

Les contributions d'appel en plus-value non payées par la paroisse seront donc à charge de la commune.

Arrivé au terme des divers et personne ne demandant plus la parole, M. le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation vraiment très active et constructive et clôt officiellement la séance à 20 h 30. Il souhaite à toutes et tous d'agréables fêtes de fin d'année et invite l'assistance à rester dans la salle afin de continuer les discussions devant un verre offert par la commune.



COMPTES DE L'EXERCICE 2013 PAR DAVID THÉODULOZ



Le Conseil communal a l'honneur, conformément aux dispositions de l'art. 7a de la loi sur les communes et de l'ordonnance sur la gestion financière des communes, de vous présenter les comptes de la Commune et de la Bourgeoisie pour l'année 2013.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de revenus se monte à Fr. 327'672.50. Cette augmentation par rapport au compte précédent (Fr. 243'677.40 en 2012) est essentiellement expliquée par la croissance des recettes fiscales. En effet, ces dernières augmentent entre 2012 et 2013 de plus de Fr. 340'000.-. Cette situation revêt cependant un caractère unique du fait de taxations définitives prononcées sur plusieurs années durant l'exercice sous revue (env. Fr. 83'000.-) et d'une importante augmentation de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (+ Fr. 145'994.-) due à un phénomène conjoncturel exceptionnel. Il y a donc lieu de considérer cette croissance comme un élément extraordinaire.

La marge d'autofinancement, à savoir la capacité d'investir de la commune par ses propres moyens financiers, augmente également significativement grâce notamment

à l'évolution des recettes fiscales et se situe à Fr. 764'847.75 (+ Fr. 171'252.50).

Les principales dépenses supplémentaires par rapport au compte 2012 se résument comme suit :

- Administration générale: + Fr. 49'802.- justifiées essentiellement par une adaptation des jetons de présence du conseil (+ Fr. 5500.-) et des traitements des scrutateurs (+ Fr. 4500.-), l'engagement de personnel administratif (+ Fr. 17'700.- avec les charges sociales) et un recours accru à des conseillers techniques (+ Fr. 10'900.-).
- Sécurité publique: + Fr. 65'688.- qui concernent principalement la nouvelle charge relative au CSI Printse.
- Prévoyance sociale: + Fr. 190'643.- justifiées en grande partie par les charges inhérentes à la crèche et l'UAPE (+ Fr. 155'623.-). Cette charge est partiellement compensée par la subvention cantonale et la participation des parents (Fr. 60'860.-).

Les amortissements comptables sont conformes à la loi sur les communes (10% du patrimoine administratif) et représentent Fr. 437'175.25.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Comme prévu, un niveau élevé d'investissements a caractérisé l'exercice 2013. Ces der-

niers se montent à Fr. 1'246'726.- net et sont essentiellement consacrés à la construction de la crèche/UAPE (Fr. 691'702.-) et aux travaux relatifs au collecteur du Larrey (Fr. 217'380.-).

Le budget prévoyait une recette d'investissement de Fr. 600'000.- correspondant au solde de la contribution des propriétaires fonciers du remembrement du Pranu. Celle-ci n'a pas encore été facturée.

FINANCEMENT

Une insuffisance de financement de Fr. 481'928.50 ressort du compte 2013. Elle reste cependant maîtrisée grâce à un excellent résultat du compte de fonctionnement. De plus, l'appel à des fonds externes reste provisoire pour une partie des investissements puisque notre crèche / UAPE a obtenu un subventionnement confédéral important.

CONCLUSIONS

Le résultat enregistré en 2013 ne représente pas une situation standard pour notre commune au vu des recettes fiscales extraordinaires encaissées. Nous pourrions toutefois envisager sereinement l'avenir financier de notre commune à moyen terme par des investissements mesurés et le maintien d'un endettement net par habitant modéré (Fr. 3607.- en 2013).

APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

	COMPTE 2012	BUDGET 2013	COMPTE 2013
COMPTE DE FONCTIONNEMENT			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières - fr.	2'362'329.46	2'642'667.00	2'657'319.11
Revenus financiers + fr.	2'955'924.70	3'040'566.00	3'422'166.84
Marge d'autofinancement (négative) = fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement = fr.	593'595.24	397'899.00	764'847.73
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative) - fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement + fr.	593'595.24	397'899.00	764'847.73
Amortissements ordinaires - fr.	349'917.85	372'300.00	437'175.25
Amortissements complémentaires - fr.	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan - fr.	-	-	-
Excédent de charges = fr.	-	-	-
Excédent de revenus = fr.	243'677.39	25'599.00	327'672.48
COMPTE DES INVESTISSEMENTS			
Dépenses + fr.	604'129.50	1'309'000.00	1'756'861.20
Recettes - fr.	373'111.65	1'139'000.00	510'084.95
Investissements nets = fr.	231'017.85	170'000.00	1'246'776.25
Investissements nets (négatifs) = fr.	-	-	-
FINANCEMENT			
Marge d'autofinancement (négative) - fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement + fr.	593'595.24	397'899.00	764'847.73
Investissements nets - fr.	231'017.85	170'000.00	1'246'776.25
Investissements nets (négatifs) + fr.	-	-	-
Insuffisance de financement = fr.	-	-	481'928.52
Excédent de financement = fr.	362'577.39	227'899.00	-

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2012		BUDGET 2013		COMPTE 2013	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	282'586.24	35'144.80	300'900.00	36'400.00	332'389.11	67'491.70
1 Sécurité publique	170'612.70	36'638.00	201'480.00	50'500.00	236'301.05	51'250.40
2 Enseignement et formation	453'745.10	78'985.20	450'560.00	68'000.00	423'089.50	71'085.90
3 Culture, loisirs et culte	123'413.75	7'500.00	137'150.00	6'500.00	155'236.80	6'758.00
4 Santé	34'106.95	-	43'230.00	-	34'519.60	-
5 Prévoyance sociale	184'636.05	10'943.00	376'865.00	121'500.00	375'279.80	96'033.05
6 Trafic	757'728.32	152'721.20	761'350.00	137'030.00	780'803.05	178'622.30
7 Protection et aménagement de l'environnement yc eau, égouts, déchets	509'519.55	513'810.75	489'600.00	472'000.00	511'899.85	485'885.55
8 Economie publique, yc services industriels	98'438.15	-	122'100.00	3'000.00	105'634.65	-
9 Finances et impôts	97'460.50	2'120'181.75	131'732.00	2'145'636.00	139'340.95	2'465'039.94
Total des charges et des revenus	2'712'247.31	2'955'924.70	3'014'967.00	3'040'566.00	3'094'494.36	3'422'166.84
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	243'677.39		25'599.00		327'672.48	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES NATURES

	COMPTE 2012		BUDGET 2013		COMPTE 2013	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
30 Charges de personnel	448'716.70		569'495.00		604'201.00	
31 Biens, services et marchandises	647'005.66		657'900.00		632'058.81	
32 Intérêts passifs	66'403.85		90'000.00		89'242.45	
33 Amortissements	369'043.20		397'300.00		473'972.25	
34 Parts à des contributions sans affectation	10'775.65		12'082.00		10'421.60	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	389'051.25		461'300.00		462'670.30	
36 Subventions accordées	558'150.80		601'160.00		556'636.45	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	-		-		-	
39 Imputations internes	223'100.20		225'730.00		265'291.50	
40 Impôts		1'969'329.63		1'964'500.00		2'229'244.26
41 Patentes et concessions		40'136.21		43'000.00		41'107.83
42 Revenus des biens		49'858.26		68'300.00		147'535.05
43 Contributions		572'965.95		637'300.00		586'956.00
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		20'349.25		25'336.00		25'611.30
45 Restitutions de collectivités publiques		70'822.00		73'000.00		104'535.00
46 Subventions		9'363.20		3'400.00		21'885.90
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		-		-		-
49 Imputations internes		223'100.20		225'730.00		265'291.50
Total des charges et des revenus	2'712'247.31	2'955'924.70	3'014'967.00	3'040'566.00	3'094'494.36	3'422'166.84
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	243'677.39		25'599.00		327'672.48	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT
SELON LES TÂCHES

	COMPTES 2012		BUDGET 2013		COMPTES 2013	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 ADMINISTRATION GENERALE	300'900.00	36'400.00	282'586.24	35'144.80	332'389.11	67'491.70
011 LEGISLATIF	11'300.00	-	9'054.00	-	13'553.15	-
012 EXECUTIF	21'250.00	-	17'098.40	-	23'236.20	-
029 ADMINISTRATION GENERALE	234'500.00	34'900.00	224'997.29	34'544.80	261'404.91	66'291.70
090 BATIMENTS ADMINISTRATIFS	33'850.00	1'500.00	31'436.55	600.00	34'194.85	1'200.00
1 SECURITE PUBLIQUE	201'480.00	50'500.00	170'612.70	36'638.00	236'301.05	51'250.40
100 CADASTRE, POIDS ET MESURES	16'200.00	400.00	17'788.00	-	18'070.40	-
102 CONTROLE HABITANTS - BUREAU ETRANGERS	19'600.00	15'200.00	19'702.55	16'146.00	32'947.50	17'326.00
113 POLICE INTERCOMMUNALE	58'530.00	8'900.00	56'274.45	7'942.00	59'978.15	7'129.00
122 CHAMBRE PUPILLAIRE ET TUTELAIRE	6'000.00	-	846.45	-	7'935.75	-
140 POLICE DU FEU	65'350.00	26'000.00	39'397.20	11'850.00	88'534.50	26'095.40
160 PROTECTION CIVILE	35'800.00	-	36'604.05	700.00	28'834.75	700.00
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	450'560.00	68'000.00	453'745.10	78'985.20	423'089.50	71'085.90
210 ECOLE PRIMAIRE	268'060.00	-	273'296.00	2'250.20	263'453.85	-
211 CYCLE D'ORIENTATION	46'500.00	-	46'060.00	-	33'045.20	-
219 AUTRES TACHES LIEES AUX ECOLES PUBLIQUES	123'800.00	65'000.00	113'428.00	70'822.00	113'219.20	65'680.00
220 ECOLES SPECIALISEES	2'700.00	-	-	-	2'559.45	-
239 AUTRES TACHES LIEES A LA FORMATION	9'500.00	3'000.00	20'961.10	5'913.00	10'811.80	5'405.90
3 CULTURE, LOISIRS ET CULTE	137'150.00	6'500.00	123'413.75	7'500.00	155'236.80	6'758.00
303 SOCIETES LOCALES	2'200.00	-	1'486.80	-	5'691.40	-
309 AUTRES TACHES CULTURELLES	38'700.00	5'500.00	25'672.85	5'600.00	25'675.80	5'808.00
330 PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES	2'800.00	-	3'010.90	-	2'529.75	-
340 PLACES DE SPORTS	29'300.00	-	27'109.15	-	48'212.40	-
390 EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE	62'850.00	1'000.00	64'834.05	1'900.00	71'827.45	950.00
391 EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE	1'300.00	-	1'300.00	-	1'300.00	-
4 SANTE	43'230.00	-	34'106.95	-	34'519.60	-
440 CENTRE MEDICO-SOCIAL REGIONAL	34'000.00	-	28'000.00	-	27'000.00	-
460 PROPHYLAXIE DENTAIRE	8'000.00	-	6'046.95	-	7'519.60	-
470 CONTRÔLE DES DENREES ALIMENTAIRES	1'000.00	-	-	-	-	-
490 AUTRES DEPENSES DE SANTE	230.00	-	60.00	-	-	-
5 PREVOYANCE SOCIALE	376'865.00	121'500.00	184'636.05	10'943.00	375'279.80	96'033.05
530 PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES AVS/AI	32'000.00	-	29'597.10	-	29'845.90	-
540 PROTECTION DE LA JEUNESSE	14'000.00	-	-	-	-	-
541 GARDERIE D'ENFANTS, CRECHES, UAPE	136'900.00	110'000.00	-	-	155'623.35	60'860.25
550 HANDICAPES	50'500.00	-	50'518.75	-	55'483.50	-
570 ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX	45'000.00	-	-	-	-	-
580 ASSISTANCE SOCIALE INDIVIDUELLE	26'200.00	8'000.00	35'701.25	-	60'861.05	30'526.80
582 FONDS CANTONAL POUR L'EMPLOI	7'800.00	-	6'817.80	-	7'320.90	-
589 AUTRES TACHES D'ASSISTANCE	64'465.00	3'500.00	62'001.15	10'943.00	66'145.10	4'646.00
6 TRAFIC	761'350.00	137'030.00	757'728.32	152'721.20	780'803.05	178'622.30
610 ROUTES CANTONALES	185'800.00	-	195'828.00	-	182'100.80	-
620 RESEAU DES ROUTES COMMUNALES	223'000.00	-	222'393.17	-	220'939.65	-
622 ATELIERS	1'050.00	-	1'123.35	-	1'934.10	-
650 ENTREPRISES DE TRAFIC REGIONAL	31'500.00	-	32'185.60	-	32'414.95	-
690 AUTRES TACHES RELATIVES AU TRAFIC	320'000.00	137'030.00	306'198.20	152'721.20	343'413.55	178'622.30
7 PROTECTION ET AMENAG. ENVIRONNEMENT	489'600.00	472'000.00	509'519.55	513'810.75	511'899.85	485'885.55
700 APPROVISIONNEMENT ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE	83'300.00	92'000.00	86'180.75	91'881.20	81'543.25	92'250.05
710 ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	24'850.00	192'000.00	54'543.20	197'204.75	23'793.30	203'155.05
711 STATION D'EPURATION DES EAUX USEES	92'700.00	-	84'532.50	-	85'881.35	-
713 EVACUATION DES EAUX DE SURFACE	1'000.00	-	802.40	-	11'066.40	-
720 TRAITEMENT DES DECHETS	54'550.00	170'000.00	50'813.90	166'434.80	66'328.00	171'685.65
721 USINE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES	180'000.00	-	165'935.70	-	189'764.25	514.80
740 CIMETIERES, CREMATOIRES, COLUMBARIUM	5'500.00	-	3'148.00	-	5'841.40	-
790 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	44'700.00	18'000.00	63'563.10	58'290.00	47'681.90	18'280.00
792 CONSTRUCTION DE LOGEMENTS	3'000.00	-	-	-	-	-
8 SERVICES ECONOMIQUES	122'100.00	3'000.00	98'438.15	-	105'634.65	-
800 AGRICULTURE	15'200.00	-	14'070.80	-	16'216.95	-
801 IRRIGATION	11'100.00	-	11'960.95	-	11'978.20	-
810 SYLVICULTURE EN GENERAL	20'000.00	3'000.00	-	-	4'000.00	-
830 SOCIETE DE DEVELOPPEMENT	75'800.00	-	72'406.40	-	73'439.50	-
9 FINANCES ET IMPOTS	131'732.00	2'145'636.00	97'460.50	2'120'181.75	139'340.95	2'465'039.94
900 IMPOTS PERSONNES PHYSIQUES	39'150.00	1'819'500.00	31'056.65	1'831'713.38	49'618.25	1'982'765.06
901 IMPOTS PERSONNES MORALES	-	145'000.00	-	137'616.25	-	246'479.20
909 AUTRES IMPOTS	1'500.00	-	-	-	480.25	-
920 PEREQUATION FINANCIERE	82.00	24'486.00	-	19'631.00	-	25'454.55
932 PART DES COMMUNES AUX REGALES ET PATENTE	-	43'350.00	-	40'661.21	-	41'192.98
940 INTERETS	91'000.00	52'800.00	66'403.85	49'258.26	89'242.45	132'265.05
999 AUTRES POSTES NON VENTILEES	-	60'000.00	-	41'108.40	-	36'811.50

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2012		BUDGET 2013		COMPTE 2013	
	DÉPENSES	RÉCETTES	DÉPENSES	RÉCETTES	DÉPENSES	RÉCETTES
0 Administration générale	10'000.00	7'500.00	25'000.00	-	27'002.35	-
1 Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	54'424.10	2'172.60	50'000.00	-	15'612.65	2'175.95
3 Culture, loisirs et culte	33'225.60	-	-	-	99'651.20	34'875.00
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	505'000.00	81'000.00	691'702.85	40'800.00
6 Trafic	307'355.50	49'875.00	390'000.00	320'000.00	405'159.45	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	199'124.30	313'564.05	339'000.00	738'000.00	517'732.70	432'234.00
8 Economie publique, yc services industriels	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	604'129.50	373'111.65	1'309'000.00	1'139'000.00	1'756'861.20	510'084.95
Excédent de dépenses	-	231'017.85	-	170'000.00	-	1'246'776.25
Excédent de recettes	-	-	-	-	-	-

COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES NATURES

	COMPTE 2012		BUDGET 2013		COMPTE 2013	
	DÉPENSES	RÉCETTES	DÉPENSES	RÉCETTES	DÉPENSES	RÉCETTES
50 Investissements propres	510'463.00	-	1'154'000.00	-	1'635'110.10	-
52 Prêts et participations permanentes	-	-	-	-	-	-
56 Subventions accordées	54'782.50	-	105'000.00	-	72'551.10	-
57 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
58 Autres dépenses activables	38'884.00	-	50'000.00	-	49'200.00	-
60 Transferts au patrimoine financier	-	7'500.00	-	-	-	-
61 Contributions de tiers	-	336'399.05	-	1'000'000.00	-	467'109.00
62 Remboursement de prêts et participations permanentes	-	-	-	-	-	-
63 Facturation à des tiers	-	-	-	-	-	-
64 Remboursement de subventions acquises	-	-	-	-	-	-
66 Subventions acquises	-	29'212.60	-	139'000.00	-	42'975.95
67 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	604'129.50	373'111.65	1'309'000.00	1'139'000.00	1'756'861.20	510'084.95
Excédent de dépenses	-	231'017.85	-	170'000.00	-	1'246'776.25
Excédent de recettes	-	-	-	-	-	-

COMPTE DES INVESTISSEMENTS
SELON LES NATURES

	COMPTES 2012		BUDGET 2013		COMPTES 2013	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 ADMINISTRATION GENERALE	25'000.00	-	10'000.00	7'500.00	27'002.35	-
02 ADMINISTRATION GENERALE	15'000.00	-	-	-	13'397.70	-
029.506.00 Développement informatique	15'000.00	-	-	-	13'397.70	-
09 IMMEUBLES ADMINISTRATIFS	10'000.00	-	10'000.00	7'500.00	13'604.65	-
090.500.01 Achat terrains non bâtis	10'000.00	-	10'000.00	-	10'000.00	-
090.506.00 Mobilier et machine de bureau, informat.	-	-	-	-	3'604.65	-
090.600.00 Vente / Location terrains non bâtis	-	-	-	7'500.00	-	-
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	50'000.00	-	54'424.10	2'172.60	15'612.65	2'175.95
21 ECOLES PUBLIQUES OBLIGATOIRES	50'000.00	-	54'424.10	2'172.60	15'612.65	2'175.95
210.503.00 Centre scolaire	50'000.00	-	27'372.20	-	-	-
210.506.00 Informatique et mobilier	-	-	22'752.85	-	14'122.65	-
210.506.01 Installations informatiques	-	-	4'299.05	-	1'490.00	-
210.661.00 Subventions cantonales	-	-	-	2'172.60	-	2'175.95
3 CULTURE, LOISIRS ET CULTE	-	-	33'225.60	-	99'651.20	34'875.00
33 PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES	-	-	16'098.60	-	-	-
330.501.00 Balisage chemins pédestres + sentiers ra	-	-	16'098.60	-	-	-
34 PLACES DE SPORTS ET LOISIRS	-	-	17'127.00	-	99'651.20	34'875.00
340.501.01 Places de jeux et terrains de sports	-	-	17'127.00	-	99'651.20	-
340.610.00 Contributions commune de Nendaz	-	-	-	-	-	34'875.00
5 PREVOYANCE SOCIALE	505'000.00	81'000.00	-	-	691'702.85	40'800.00
54 PROTECTION DE LA JEUNESSE	505'000.00	81'000.00	-	-	691'702.85	40'800.00
541.503.00 Crèche et UAPE	500'000.00	-	-	-	655'083.85	-
541.506.00 Mobilier et matériel crèche et UAPE	5'000.00	-	-	-	36'619.00	-
541.660.00 Aides financières fédérales Crèche/UAPE	-	54'000.00	-	-	-	40'800.00
541.661.00 Subvention cantonale crèche et UAPE	-	27'000.00	-	-	-	-
6 TRAFIC ET TRAVAUX PUBLICS	390'000.00	320'000.00	307'355.50	49'875.00	405'159.45	-
61 ROUTES CANTONALES	105'000.00	-	54'782.50	-	72'551.10	-
610.561.00 Particip. construction routes cantonales	105'000.00	-	54'782.50	-	72'551.10	-
62 ROUTES COMMUNALES	285'000.00	320'000.00	252'573.00	49'875.00	323'308.35	-
620.501.02 Route communale No. 33 - Rte de Pra	100'000.00	-	17'638.00	-	11'400.00	-
620.501.03 Chemins communaux	-	-	7'900.00	-	-	-
620.501.04 Routes communales	160'000.00	-	-	-	119'559.25	-
620.501.05 Eclairage public	-	-	4'636.50	-	-	-
620.501.06 Signalisation - Balisage	-	-	-	-	43'958.75	-
620.501.07 Routes communales RP Pranu	25'000.00	-	222'398.50	-	148'390.35	-
620.610.00 Routes communales	-	-	-	49'875.00	-	-
620.610.01 RPU Pranu - Contributions propriétaires	-	320'000.00	-	-	-	-
69 AUTRES TACHES RELATIVES AU TRAFIC	-	-	-	-	9'300.00	-
690.506.00 Equipement local travaux publics	-	-	-	-	9'300.00	-
7 PROTECTION ET AMENAG. ENVIRONNEMENT	339'000.00	738'000.00	199'124.30	313'564.05	517'732.70	432'234.00
70 APPROVISIONNEMENT ET ALIMENT. EN EAU	60'000.00	286'000.00	62'146.00	134'943.65	193'628.50	214'327.50
700.501.01 Station filtration de Thyon	-	-	39'446.00	-	-	-
700.501.02 Réseau eau potable	60'000.00	-	-	-	193'628.50	-
700.501.03 Réseau eau potable RP Pranu	-	-	22'700.00	-	-	-
700.610.00 Taxes raccordement réseau d'eau	-	200'000.00	-	133'443.65	-	214'327.50
700.610.01 Raccordement eau secteur mayens	-	-	-	1'500.00	-	-
700.610.03 RPU Pranu - Contributions propriétaires	-	86'000.00	-	-	-	-
71 ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	199'000.00	352'000.00	98'094.30	165'435.95	266'504.20	214'327.50
710.501.00 Réseaux eaux claires + eaux usées	-	-	-	-	3'250.00	-
710.501.02 STEP de Bieudron	39'000.00	-	58'844.30	-	-	-
710.501.03 Assainissement collecteur du Larrey	160'000.00	-	-	-	217'380.20	-
710.501.05 Réseau eaux usées RP Pranu	-	-	39'250.00	-	-	-
710.610.00 Taxes raccordement réseau eaux usées	-	200'000.00	-	138'395.95	-	214'327.50
710.610.01 RPU Pranu - Contributions propriétaires	-	94'000.00	-	-	-	-
710.661.02 Subventions cantonales collecteur Larrey	-	58'000.00	-	27'040.00	-	-
711.501.00 Participation STEP de Bieudron	-	-	-	-	45'874.00	-
72 TRAITEMENT DES DECHETS	30'000.00	-	-	-	8'400.00	-
720.501.00 Décharge / Déchetterie	-	-	-	-	8'400.00	-
720.501.02 Aménagements de conteneurs à ordures	30'000.00	-	-	-	-	-
79 AMENAGEMENT	50'000.00	100'000.00	38'884.00	13'184.45	49'200.00	3'579.00
790.580.00 Plan d'affectation des zones	-	-	4'125.00	-	21'600.00	-
790.580.01 Frais aménagements RPU Pranu	50'000.00	-	34'759.00	-	27'600.00	-
790.610.01 Contributions équipem. propr. RPU Pranu	-	-	-	13'184.45	-	3'579.00
790.610.03 RPU Pranu - Contributions propriétaires	-	100'000.00	-	-	-	-

**APERÇU DU BILAN
ET DU FINANCEMENT**

	ETAT AU 31.12.2012	ETAT AU 31.12.2013
1 ACTIF	5'027'052.35	6'984'216.99
Patrimoine financier	1'920'952.35	3'088'515.99
10 Disponibilités	52'251.88	1'155'536.47
11 Avoirs	903'938.13	979'779.98
12 Placements	678'125.00	678'125.00
13 Actifs transitoires	286'837.34	255'074.54
Patrimoine administratif	3'106'100.00	3'915'701.00
14 Investissements propres	2'548'100.00	3'348'701.00
15 Prêts et participations permanentes		
16 Subventions d'investissement	558'000.00	567'000.00
17 Autres dépenses activables	-	-
Financements spéciaux	-	-
18 Avances aux financements spéciaux	-	-
Découvert	-	-
19 Découvert du bilan	-	-
2 PASSIF	5'027'052.35	6'984'216.99
Engagement	3'488'058.09	5'117'550.25
20 Engagements courants	225'313.85	197'568.70
21 Dettes à court terme	240'827.09	1'100'000.00
22 Dettes à moyen et à long terme	2'292'165.00	2'583'365.00
23 Engagements envers des entités particulières	-	-
24 Provisions	295'000.00	429'884.10
25 Passifs transitoires	434'952.15	806'932.45
Financements spéciaux	481'105.00	481'105.00
28 Engagements envers les financements spéciaux	481'105.00	481'105.00
Fortune	1'057'888.28	1'385'581.74
29 Fortune nette	1'057'889.26	1'365'561.74



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Rue des Cèdres 10
CP 1163
1950 Sion
T. 027 327 30 30
F. 027 327 30 31
www.nofival.ch

RAPPORT DES REVISEURS A L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE LA COMMUNE DE VEYSONNAZ

En notre qualité de réviseur, nous avons vérifié, conformément aux articles 83 ss de la Loi sur les communes du Canton du Valais, la comptabilité et les comptes annuels (le bilan, le compte administratif et l'annexe) de l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

La responsabilité de l'établissement des comptes conformément à l'ordonnance et aux prescriptions légales incombe au Conseil municipal alors que notre mission consiste :

- à nous assurer de l'exactitude du bilan, du compte administratif, de l'annexe y compris les engagements hors bilan ainsi que du niveau des amortissements comptables
- à vérifier l'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière et leur rendement,
- à émettre une appréciation sur l'évolution de l'endettement et de l'équilibre financier à terme de la Commune

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la Commune contrôlée. En revanche, des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que la comptabilité et les comptes annuels ne sont pas conformes à la Loi sur les communes du Canton du Valais, à l'ordonnance et aux règlements.

En complément :

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de revenus de **Fr. 327'672.48** et une fortune au 31 décembre 2013 de **Fr. 1'385'561.74**.

De plus, nous précisons que :

- l'entretien final avec le Conseil municipal a eu lieu 19 mai 2014
- l'endettement net de la Commune est considéré comme faible et que durant l'exercice, par rapport à l'année précédente, il a augmenté légèrement
- selon notre appréciation la Commune est en mesure de faire face à ses engagements.
-

Sion, le 19 mai 2014

NOFIVAL SA

Claude Tornay
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable
2x

Dimitri Vernay
Expert-réviseur agréé

NOUVELLE LOI SUR LES DROITS DE MUTATION (LDM) : EN FAVEUR DU TOURISME

Le droit de mutation est un impôt frappant les transactions juridiques ayant pour objet le transfert d'une personne à une autre d'un droit de propriété constitué sur des biens immobiliers (transfert de propriété immobilière). Il s'agit donc d'une contribution prélevée sur la transaction immobilière en tant que telle.

En Suisse ce type d'impôt est prélevé par les cantons ou les communes, par contre la Confédération ne perçoit aucun droit de mutation.

Différentes modifications des conditions-cadres légales tant au niveau fédéral que cantonal ont poussé le Conseil d'Etat valaisan à entreprendre une révision totale de la Loi cantonale sur le timbre. Cette nouvelle loi est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 et a remplacé celle sur le timbre de 1953.

Dans l'élaboration de ce nouveau texte de loi, le législateur a repris les principes de base de la fiscalité concernant les actes de mutations et les actes constitutifs de gages immobiliers. Il a créé une loi fiscale moderne et bien structurée qui tient compte des changements au niveau fédéral et cantonal ainsi que de la jurisprudence.

Les principales modifications peuvent être énumérées comme suit :

- les communes ont la possibilité facultative de prélever un impôt additionnel sur les droits de mutations des immeubles situés sur leur territoire, allant jusqu'à 50% de l'impôt cantonal sur les droits de mutation ;
- réduction de 50% du taux de l'impôt proportionnel pour les droits de gage ;
- une plus juste graduation des taux de l'impôt proportionnel pour les actes de mutation ;
- exonération d'impôt pour les actes portant sur des transferts de propriété en ligne directe, entre époux ou entre partenaires enregistrés, y compris en exécution de liquidation du régime matrimonial ou du partenariat enregistré
- définition légale des sociétés immobilières ;
- réglementation de la procédure de taxation et de perception de l'impôt avec une détermination de la prescription.

Cette loi clarifie et précise le cadre des transactions immobilières sous l'angle des personnes morales. De plus, l'exonération des avancements d'hoirie, des partages successoraux et des legs en faveur des parents de sang en ligne directe et des époux, soulagera le contribuable valaisan. Fort de cette nouvelle loi, le Conseil communal de Veysonnaz a émis le souhait d'introduire cet impôt additionnel communal, comme de nombreuses autres communes valaisannes.

L'apport financier généré par cet impôt est difficile à chiffrer. Si l'on se base sur les chiffres de 2012, nous pouvons projeter une rentrée fiscale supplémentaire de Fr. 100'000.-/an.

Ce nouvel impôt a été introduit par le législateur dans le but d'apporter quelques ressources financières aux communes touristiques, en leur permettant d'affecter l'argent ainsi perçu dans les infrastructures liées au tourisme.

Le Conseil communal vous propose donc d'accepter le projet de Règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels dont le texte est le suivant :

RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES DROITS DE MUTATIONS COMMUNAUX ADDITIONNELS

vu les art. 75 et 78 de la Constitution cantonale ;
vu les art. 2, 15 et 29 de la loi du 15.03.2012 sur les droits de mutations (LDM) ;

vu les art. 2, 17, 18, 146 et 147 de la loi sur les communes du 5 février 2004 ;

Art. 1 Impôt additionnel

La commune de Veysonnaz prélève un impôt additionnel sur les mutations des immeubles situés sur son territoire de 50% droits de mutations cantonaux.

Art. 2 Prélèvement de l'impôt additionnel

L'impôt additionnel est prélevé par le canton.

Art. 3 Devoir d'information

La commune communique à l'Office du registre foncier de son arrondissement et au service des registres fonciers et de la géomatique le taux de l'impôt additionnel et chaque modification de ce taux après leur acceptation par l'Assemblée primaire et le Conseil d'Etat.

Art. 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en force dès son homologation par le Conseil d'Etat.



VEYSONNAZ CHRONIQUES : NOTRE PASSÉ EN UN CLIC !

Vous vous intéressez au passé et aux transformations vécues au fil des ans par Veysonnaz et ses voisins immédiats, Clèbes et Verrey?

Alors - avec l'aide, au besoin, de votre entourage - allez jeter au coup d'œil au site internet www.veysonnaz-chroniques.ch.

Vous y trouverez un nombre impressionnant de documents : des chroniques sur l'histoire de la Commune, de la Paroisse, des sociétés locales, des différents pans de l'économie... mais aussi des photos anciennes et d'aujourd'hui, des interviews, l'émission de radio « Fête comme chez » vous avec Michel Dénériaz, et bien d'autres choses encore.

Lancée par un groupe de passionnés d'histoire, natifs de notre coin de terre, l'initiative de créer ce site internet remonte aux années 2005-2006. Objectifs visés : garder trace du passé et des changements qui nous marquent, documenter les événements, les évolutions institutionnelles et autres, rendre accessibles ces documents, avec la perspective de favoriser le dialogue entre les générations.

Celles et ceux d'entre vous qui sont sur Facebook sont informés des nouveautés du site et peuvent donc alerter à leur tour leurs amis.

Tel un patchwork, le site s'enrichit année après année, sur une base purement bénévole. Vous êtes toutes et tous invités à y contribuer, en signalant des faits, des documents intéressants.

Si vous le souhaitez, prenez contact avec Jean-Maurice Délèze (jmdeleze@bluewin.ch) ou Roland Lathion (lathro@netplus.ch).

Veysonnaz Chroniques

Accueil | Actualités | Vie à Veysonnaz | Institutions | Mémoire | Culture | Légendes | Galeries

VeysonnazChroniques

- » Accueil
- » Découvrez Veysonnaz
- » Galeries d'Images
- » Nos fichiers sons
- » Nos vidéos
- » Nos voisins

Module de Recherche

Rechercher
Recherche...

Vous êtes ici : Accueil

Bienvenue

Bienvenue sur Veysonnaz-Chroniques. Ce site vous invite à découvrir un village de montagne, situé à 1250 mètres d'altitude, au cœur du Valais. Il vous livre des bribes d'histoire, des aspects du mode de vie des habitants, des reflets de ce qui a fait son passé et marqué son évolution. Il vous ouvre à une société vivante qui vous deviendra familière.

Tout ici chante la vie de naguère,
non pas dans un sens qui détruit le demain;
on devine, vaillants, dans leur force première
le ciel et le vent, et la main et le pain.

Ce n'est point un hier qui partout se propage
arrêtant à jamais ces anciens contours;
c'est la terre contente de son image
et qui consent à son premier jour. (Rainer Maria Rilke)

NOUVEAUTÉ : VERS UNE UNIPOP COMMUNE ENTRE NENDAZ ET VEYSONNAZ PAR JASMINE FRAGNIÈRE



Les cours des Universités populaires sont des formations, pour adulte, dans des domaines divers : langues, culture, informatique, art et artisanat. Lieu de culture et de rencontres, l'Unipop se veut à l'écoute de la population et de ses besoins. Depuis de nombreuses années, la section locale de Nendaz met en œuvre un riche programme de cours annuels qui connaît un beau succès auprès de la population régionale.

Fin 2013, le Comité de l'Unipop Nendaz, présidé par Raphaël Fournier, a abordé la commission Loisirs, culture et culte de Veysonnaz pour un rapprochement.

Depuis, le Comité de l'Unipop Nendaz, qu'a intégré Sylvie Roux, membre de la commission et déléguée pour Veysonnaz, élabore la mise en place de la nouvelle organisation. Le programme de la prochaine rentrée 2014-2015 inaugurerait le lancement de cette Unipop new look ! Des cours seront organisés sur le territoire des deux communes. Le programme des cours riche et varié (musique, peinture, langue, culture, aromathérapie, etc.), ainsi que l'agenda des soirées thématiques organisées au fil de l'année, parviendra aux habitants des deux communes dans le courant de l'été.

UNE NOUVELLE SALLE DE CLASSE POUR LE CENTRE SCOLAIRE PAR JASMINE FRAGNIÈRE

Depuis quatre ans, la salle ACM avait été aménagée dans des containers sur la cour d'école. Une solution temporaire qui trouvera son terme à la fin de cette année scolaire. En effet dès la rentrée 2014-2015, les élèves et les enseignants du centre scolaire de Veysonnaz découvriront leur nouvelle salle de classe pour leurs activités créatives et manuelles au rez-de-chaussée du bâtiment.

Après analyse des différentes variantes de transformation du bâtiment par les autorités communales, et en collaboration avec les représentants cantonaux du service de l'enseignement et du service des bâtiments, l'alternative du préau a été retenue pour accueillir ce nouvel espace. En effet, elle s'est révélée la solution la plus intéressante, permettant une réalisation des travaux la plus rapide et la moins onéreuse.

Le projet se réalisera comme suit. Le préau, qui offre les mêmes dimensions que les salles de classe actuelles (~70 m²), sera fermé, et la façade extérieure habillée dans le style architectural du bâtiment existant. Cette nouvelle salle sera équipée d'un mobilier adapté aux activités créatives et manuelles ; grands lavabos pour le nettoyage du matériel, rangement, espace d'exposition pour les travaux réalisés, etc. Un nouveau confort qui sera le bienvenu.



L'ENTRÉE DE L'ÉCOLE CHANGE !

L'entrée principale du bâtiment se fera au sud-est, au niveau de la cour d'école, par la salle des maîtres actuelle. Elle sera spacieuse et adaptée aux personnes à mobilité réduite. La salle des maîtres, quant à elle, sera relocalisée à l'étage inférieur (entresol), à gauche de l'entrée de la salle de gym, et sera plus grande et mieux proportionnée que la salle actuelle. Ces travaux seront également l'occasion d'adapter les WC du rez-de-chaussée pour les personnes à mobilité réduite.

Il faut souligner que ce projet est mené en parallèle avec le projet communal de chauffage à distance qui équipera le centre scolaire, la maison communale et la cure. De grands travaux seront entrepris dès la fermeture des classes et nécessiteront la fermeture temporaire de la cour et des alentours directs de l'école pour les mois d'été.



UNE NOUVELLE ORGANISATION SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE PROCHAINE

La transformation du centre scolaire s'accompagnera de changements organisationnels au sein même de l'école. Ces dernières années, au vu des faibles effectifs, les enseignants dispensaient leurs cours à trois degrés regroupés dans une classe. A la nouvelle rentrée scolaire, et grâce à la hausse réjouissante des effectifs, une nouvelle organisation a pu être établie pour les primaires, composée de trois classes à deux niveaux. L'évolution favorable de notre structure scolaire a aussi permis l'engagement d'un enseignant supplémentaire à temps partiel. Vous pouvez consulter en fin de brochure l'horaire des classes enfantines et primaires pour la rentrée prochaine.

Le temps pour l'école de Veysonnaz d'opérer sa mue, place aux vacances et à la douceur des mois d'été !

HORAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

Classes enfantines

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1 ^{re} enfantine					
Matin	09h30-11h30	09h30-11h30	Congé	09h30-11h30	09h30-11h30
Après-midi	Congé	Congé		13h45-16h15	Congé
2 ^e enfantine					
Matin	09h30-11h30	09h30-11h30	Congé	Congé	09h30-11h30
Après-midi	13h45-16h15	13h45-16h15		13h45-16h15	13h45-16h15

Classes primaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1 ^{re} -2 ^e primaire					
Matin	08h30-11h30	08h30-11h30	09h30-11h30	08h30-11h30	08h30-11h30
Après-midi	13h30-16h30	13h30-16h30		Congé	13h30-16h30
3 ^e -6 ^e primaire					
Matin	08h30-11h30	08h30-11h30	08h30-11h30	08h30-11h30	08h30-11h30
Après-midi	13h30-16h30	13h30-16h30		13h30-16h30	13h30-16h30

PLAN DE SCOLARITÉ

Ouverture des classes le lundi 18 août 2014 le matin

Fermeture des classes le vendredi 19 juin 2015 le soir

CONGÉS

Automne	du vendredi 17 octobre 2014 le soir au lundi 27 octobre 2014 le matin
Immaculée conception	du vendredi 5 décembre 2014 le soir au mardi 9 décembre 2014 le matin
Noël	du vendredi 19 décembre 2014 le soir au lundi 5 janvier 2015 le matin
St-Joseph	du mercredi 18 mars 2015 à midi au vendredi 20 mars 2015 le matin
Pâques	du vendredi 27 mars 2015 le soir au lundi 13 avril 2015 le matin
Ascension	du mercredi 13 mai 2015 à midi au lundi 18 mai 2015 le matin
Pentecôte	du vendredi 22 mai 2015 le soir au mardi 26 mai 2015 le matin
Fête-Dieu	du mercredi 3 juin 2015 à midi au vendredi 5 juin 2015 le matin

CONGÉS HEBDOMADAIRES

Le mercredi après-midi et le samedi toute la journée



LA BRICOLINE A FAIT SA PLACE ! PAR JASMINE FRAGNIÈRE

Inaugurée en août 2013, la crèche-UAPE de Veysonnaz « la Bricoline » a vécu sa première année d'existence. Les plus jeunes comme leurs parents sont familiers de cette structure qui a su les séduire et faire désormais partie de leur quotidien. Elle a de quoi plaire : un emplacement idéal à proximité de l'école et des routes d'accès, un espace coloré et lumineux, des aires de jeux et des balades à travers le village et la nature à quelques pas.

EFFECTIFS EN HAUSSE

L'équipe éducative reçoit et encadre durant la semaine des enfants de 18 mois à 12 ans. Accueil du matin, activités ludiques et créatives, chants, repas partagés entre les tout-petits et les élèves d'enfantine et primaire, siestes, ballades à pieds à travers le village, rires et jeux, mais aussi petits bobos : les activités ne manquent pas pour occuper nos petites têtes blondes !

La fréquentation de la structure a augmenté au fil des mois, ce qui a nécessité d'agrandir l'équipe éducative. Une équipe qui a connu également des changements depuis l'ouverture. Elles sont désormais quatre à accompagner les enfants dans leur quotidien à la Bricoline. Suite au départ de Laetitia Délèze au mois d'avril, c'est Béatrice Spring qui a depuis rejoint l'équipe menée par Isabel Théoduloz. Elles peuvent s'appuyer aussi sur Muriel Fournier, auxiliaire, qui leur apporte un soutien bienvenu, notamment dans les moments où les enfants sont le plus nombreux. Finalement, dès le mois de juillet, Julie Fournier entamera sa formation d'apprentie socio-éducative (ASE) auprès de notre crèche.

INSCRIPTIONS OUVERTES

Le bilan de cette première année d'exploitation démontre que la nouvelle infrastructure mise en place par la commune répond au besoin de notre collectivité. Les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire sont ouvertes et des formulaires sont à disposition auprès de la Bricoline, du bureau communal ou encore sur le site internet de la commune. Tout au long de l'année, les parents peuvent également soumettre une demande d'inscription qui sera traitée en fonction des places disponibles. Et pour les personnes qui ne connaissent pas encore la structure, l'équipe éducative les accueille avec plaisir pour une visite des lieux.

L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE...



De gauche à droite : Isabel Théoduloz (éducatrice et responsable de la structure), Béatrice Spring (éducatrice spécialisée), Murielle Fournier (auxiliaire), Julie Fournier (apprentie ASE).



NEWS JEUNESSE PAR JASMINE FRAGNIÈRE



DÉJÀ 3 MANIFS...

La « Jeunesse Barloukette » ne cesse de gagner en notoriété avec 3 événements au compteur. La première animation mise sur pied lors la fête au village en août dernier a marqué un début réussi et encourageant. S'en est suivi la Nuit du Creux de Janvier où plus de 200 personnes ont participé à cette soirée de bal à la salle de gymnastique de Veysonnaz. Cette soirée était l'occasion également d'inaugurer le logo de l'Association. En avril 2014, ce sont les plus jeunes et leurs familles qui étaient au cœur de l'attention de notre jeunesse barloukette, avec l'organisation de la Grande Aventure du Pâques dans les environs de Clèbes.

Pour des raisons d'organisation, les Olympiades Barloukettes ne pourront pas avoir lieu à la date initialement prévue du 31 mai 2014. Elles seront repoussées de quelques mois.

ET UN NOUVEAU SITE INTERNET!

Le site internet de la Jeunesse barloukette est désormais en ligne à l'adresse suivante : www.jeunesse-barloukette.weebly.com.

Les événements, les photos et l'association y sont présentés. Vous pouvez également suivre les activités de l'Association sur leur page Facebook « Jeunesse Barloukette ». Il est à noter que tous les jeunes de la région peuvent devenir membre de l'Association. Le Comité se tient bien sûr à disposition pour tous renseignements.

AMÉNAGEMENT DU CENTRE DE LA STATION : C'EST PARTI ! PAR FRANÇOIS FOURNIER



La dernière parution de la brochure Veysonnaz info annonçait le lancement d'un concours d'architecture pour 2014 dans le cadre du projet d'aménagement de la route de Pra ; exercice auquel votre conseil communal s'est attelé dès la rentrée de janvier dernier.

Il fallut tout d'abord nommer un jury composé de professionnels ainsi que de membres de l'exécutif communal. Michel Follonier, architecte EPF, a accepté d'en assumer la présidence. Le collège était complété par François Besson (architecte HES), Arnaud Michelet (architecte paysagiste HES), Sandra Pitteloud (architecte HES), Pierre – François Schmid (ingénieur en transports), Patrick Lathion (président de la commune) et François Fournier (conseiller et président du groupe de travail «centre station»).

UN PROJET À 2.5 MILLIONS

Le jury a tout d'abord rédigé et approuvé un règlement du concours définissant notamment les documents à remettre, le contexte général de la station de Veysonnaz, les objectifs recherchés par l'administration communale, la zone d'intervention ainsi que les différentes contraintes posées en terme d'aménagement urbain (circulation, stationnement, aménagement des espaces publics, etc.). Notre réflexion ne s'est pas bornée à la route de Pra, nous avons souhaité une analyse plus globale incluant également la place de la télécabine ainsi que les liaisons possibles par le bisse de Vex. Un enveloppe budgétaire de Frs. 2'500'000.– a été attribuée pour les aménagements urbains de surface ; ceci afin de ne pas aboutir à un projet complètement utopiste en terme de coûts.

L'exécutif communal a ensuite sélectionné trois bureaux pour participer à ce concours, soit DV architectes, Pascal Varone SA et Kabuki architectes Sàrl. Les projets ont été remis le 21 mars et les délibérations du jury ont eu lieu le 27 mars de manière totalement anonyme, sans connaître les auteurs des différentes études.

Le projet de Kabuki architectes Sàrl, dont le descriptif et une illustration réalisés par l'auteure sont présentés ci-dessous, a remporté le premier prix à l'unanimité du jury.

DEUX SÉANCES D'INFORMATION

Dans la foulée, l'administration communale a organisé une première présentation publique destinée aux citoyens le 16 avril, puis une seconde à l'attention des propriétaires de résidences secondaires le 18 avril dans le cadre des assises annuelles de la société de développement de Veysonnaz. Ceux d'entre vous qui ont participé à l'une ou l'autre de ces rencontres auront pu découvrir le projet lauréat et assister à une présentation détaillée par l'auteure M^{me} Nathalie Pagano.

Le conseil communal tient à préciser qu'il s'agit à ce stade d'un avant-projet définissant les concepts et principes généraux d'aménagements du centre de la station. Ce dernier est destiné à évoluer au gré des études détaillées qui seront entreprises afin de valider les différentes options envisagées ; mais aussi et surtout en fonction des discussions qui seront menées entre l'administration communale et les propriétaires concernés de près ou de loin par l'aménagement de la route de Pra. L'exécutif est conscient que le problème des places de stationnement communales se trouvant aux abords de la rue est crucial et devra être réglé en priorité. A l'issue de ce processus participatif, un projet sera établi qui sera mis à l'enquête publique.

L'esquisse urbanistique qui vous est présenté ci-après, permettra sans doute à tout un chacun de s'enthousiasmer à l'idée de doter la station de Veysonnaz d'une infrastructure de base permettant l'implantation de commerces et le développement d'une activité touristique encore plus intense. Trêve de belles paroles ! Revenons à la réalité de Veysonnaz, de ses 570 habitants, de ses 70% de résidences secondaires et de sa faible marge d'autofinancement de l'ordre de Fr. 400 000.–.

Dans ce contexte, impossible de réaliser un projet tel que l'aménagement de la route de Pra sans financement additionnel, faute de quoi les finances communales ne s'en remettraient pas. C'est pourquoi nous travaillons également sur l'introduction d'une taxe d'incitation à l'occupation des résidences secondaires. Accessoirement à une meilleure occupation de nos lits touristiques, cette nouvelle taxe devrait dégager des moyens financiers indispensables pour investir dans les infrastructures et services de notre zone touristique. Ce sera aussi l'occasion de quelques peu rééquilibrer le financement des infrastructures touristiques entre résidents primaires et secondaires.

En accord avec les éléments évoqués ci-dessus, votre conseil communal envisage une mise à l'enquête publique de l'aménagement du centre station courant 2015 et, sous réserve d'une acceptation rapide du projet pour toutes les parties, une première phase de réalisation dès 2016.



LE PROJET KABUKI : UN CENTRE DE VIE !



La commune comporte trois lieux distincts sur son territoire communal : le village, la route touristique de Pra et le départ de la télécabine. Pour que le visiteur puisse se repérer, un élément signalétique (sphères en béton blanc) fera office de « trait d'union » entre le village, les « placettes » de la route de Pra, et le bisse de Vex.

L'espace de la rue comporte différentes fonctions (commerces, flânerie, rencontres, fêtes, concerts, marchés, stationnement). Les enjeux lors du réaménagement de la route de Pra sont : **faire de la route de Pra un centre de vie, réorganiser l'espace de la rue** pour clarifier les divers usages (publics, privés), **créer des lieux spécifiques** pour améliorer sa visibilité. Par conséquent redonner la rue aux piétons et aux commerces pour la faire vivre.

QUATRE PLACETTES...

Aujourd'hui la route de Pra est visiblement très longue et engorgée de véhicules. Le projet rompt cette longueur en structurant l'espace de la voirie par la création de quatre **placettes** et de **replats**. Ces **placettes** symbolisent une fonction pour ancrer des lieux de vie (place des Feux, place Centrale, place du Bisse et place de l'Office de Tourisme). Elles deviennent les référents dans l'organisation quotidienne de la rue et des lieux stratégiques lors de manifestations diverses. Sur la place centrale il sera notamment possible d'édifier une grande tente sans entraver la circulation routière. Les **replats** offrent une extension aux commerces : terrasses, exposition et/ou autres. Pour démarquer ces usages, la matérialisation des placettes et des replats est différente : un gravillonnage collé coloré recouvre les placettes, tandis que les replats sont couverts d'un enrobé bitumeux (idem surface de la route de Pra). Visuellement les places et les replats sont soulignés par des bordures en béton blanc.

ET UN PLAN D'EAU

Un **plan d'eau** (fontaine au niveau du sol) anime la place Centrale, en rappel au bisse de Vex. Cet aménagement marque un centre à la rue de Pra et devient le point de repère des habitants et des touristes.

Le projet implante **l'éclairage** et **les arbres** de manière groupée et/ou alignée en accord aux placettes et replats. **L'éclairage** de la rue piétonne est transcrit par des tubulaires illuminées à leur sommet (chemin lumineux) et se détachent de l'éclairage des vitrines commerciales. Pour la végétation « l'acer campster » (essence) est choisie pour son feuillage vert en été et jaune orangé en automne. Ces arbres offrent des espaces ombragés sur les places et ponctuellement le long de la rue tout en conférant des ambiances différentes au fil des saisons.

Pour ne pas dénaturer l'espace de la rue une attention particulière est apportée au choix et au positionnement du **meublier urbain**.

NOUVEAU PARKING ENVISAGÉ

La rue de Pra répond aux critères de la **zone de rencontre**. Aucune délimitation physique n'est réalisée sur la surface de la rue, excepté l'aménagement des placettes et des replats. Des **liaisons piétonnes** transversales sont créées pour lier la route de Pra au bisse de Vex.

Les **places de stationnement**, nécessaires à la viabilisation de la rue, sont implantées de manière à structurer l'espace de la route de Pra. Vu la problématique de stationnement, un parking est envisagé sous la dalle de la place Centrale. Pour dimensionner correctement le nouveau parking, la commune devra impérativement s'associer aux privés et aux entreprises locales afin d'évaluer le besoin futur et l'offre existante en terme de stationnement.



EN BREF...

PROJET DE CHAUFFAGE À DISTANCE : MISE EN SERVICE EN AUTOMNE

Le projet de remplacement des systèmes de chauffage du bâtiment communal, du centre scolaire, de l'église et de la cure suit son cours. Un groupe de travail communal, présidé par François Fournier, collabore avec le bureau d'ingénieurs TECSA afin de réaliser un chauffage à distance à bois (pellets) dont la construction est prévue durant l'été 2014, et sa mise en service en automne. La commune et la paroisse cofinancent ce projet devisé à Fr. 350 000.–

RÉHABILITATION D'AIRES DE PIC-NIC ET DE JEUX EN STATION...

Notre offre touristique estivale sera améliorée par la réhabilitation et le réaménagement des aires de picnic et de jeux dans la forêt bourgeoisiale aux Mayens-des-Loges et sous le tennis. Cinq nouvelles tables, deux fontaines et des bancs en bois provenant du triage forestier de Nendaz y seront aménagés, ainsi qu'un nouveau pont sur le bisse de Vex, quatre nouveaux foyers et des jeux pour enfants en aval du bisse de Vex. Ce chantier nécessite aussi l'abattage de quelques arbres afin de donner de la lumière et de l'espace, et tout devrait être fonctionnel pour la mi-juin. Nul doute que ces aires de détente aux abords directs du bisse de Vex et de la place multisport des Magrappé, fera le bonheur de tous, parents et enfants, sportifs et non-sportifs !

AGENDA

JUIN

- 06.06.2014 Assemblée générale société de gym «La Comberette»
- 15.06.2014 Combat des génisses
- 28.06.2014 Inalpe à Combyre, combats de vaches de la race d'Hérens

JUILLET

- 17.07.2014 Marché-braderie et animations
- 24.07.2014 Marché-braderie et animations
- 31.07.2014 Lever du Soleil au Mont Rouge
- 31.07.2014 Fête nationale suisse Veysonnaz

AOÛT

- 07.08.2014 Marché-braderie et animations
- 14.08.2014 Messe de l'Assomption et Fête au Village
- 22-23.08.14 Grand Raid VTT Verbier-Grimentz
- 24.08.2014 Pèlerinage de la Saint-Barthélemy à 11 h à Cleuson

SEPTEMBRE

- 06.09.2014 Sortie annuelle La Comberette

OCTOBRE

- 24.10.2014 Rallye International du Valais